



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017.

L'intégralité du procès-verbal est consultable en mairie.

Présents : Lorraine BUISSON, Christian BOREL, Caroline CHAMBONNIERE, Francis ESCALLIER, Joseph FAURE, Roger MAMO, Roland MULLER, Laurent REYNAUD, André ROULET, Jacqueline SIMON.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de votants : 10

1 APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT.

Le PV du Conseil du 31 janvier 2017 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

2 GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ SUR VC 3.

Deux virages de la VC 3, à hauteur de la VC 5 au lieu dit les Aroncis, sont coupés par certains utilisateurs qui "tirent droit" pour éviter les courbes.

Cette pratique a pour effet de déstabiliser la route et provoquera à court terme son effondrement.

Sur proposition du Maire le conseil municipal a décidé l'installation, dans la partie amont de ces virages, d'une glissière qui obligera les usagers à suivre le tracé de la route.

Le devis présenté par le service ARD-EXPLOITATION du Département s'élève à 3074,74 € TTC.

Le conseil municipal décide d'inscrire cette dépense au budget 2017.

3 ASSAINISSEMENT : RENOUVELLEMENT DE L'ARMOIRE ÉLECTRIQUE DU SARRUCHET 1.

Par délibération du 31 janvier 2017 n° 2017 003, le conseil municipal a décidé le remplacement de l'armoire électrique de relèvement des eaux usées du Sarruchet 1. Ce matériel, mis en fonction depuis plus de 20 ans, est devenu obsolète et ses dispositifs électriques ne répondent plus aux normes en vigueur.

Le conseil municipal a accepté d'inscrire au budget 2017 le montant de cette dépense qui s'élève à 8306,40 €.

Le maire a présenté au Département et à l'Agence de l'Eau une demande d'aide financière pour le remplacement de ce matériel.

4 ÉCLAIRCISSEMENT DANS LA FORÊT DOMANIALE.

À la demande de l'ONF, la forêt domaniale située sur le versant sud de de la combe Chabert, a fait l'objet d'un éclaircissement par un exploitant forestier. L'évacuation des bois coupés sur cette parcelle domaniale s'est faite par le chemin rural numéro 2. Or, les camions utilisés pour cette évacuation étaient trop lourds pour être supportés par la structure de ce chemin. De ce fait, le CR2 a été complètement détruit.

Le Maire a saisi, par lettre recommandée, le directeur de l'ONF pour une remise en état complète et durable de ce chemin. Sa réclamation s'appuie sur la stricte application du règlement national d'exploitation forestière, arrêté par décision du directeur général RNEF du 21 décembre 2007.

Cette affaire sera suivie avec beaucoup d'attention.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 22 h.

Le Maire

Roger MAMO

